



## Communiqué

Afin de répondre aux multiples sollicitations au sujet des nouvelles mesures liées à la pandémie, l'Association des Parents de Vionnaz et la Commune de Vionnaz font part de leur position :

Les mesures prises en raison de la pandémie du COVID-19 impactent l'ensemble de la société et tout particulièrement les enfants dans leur développement social et scolaire. Face à l'augmentation des cas covid, les autorités cantonales ont décidé pour la rentrée du 10 janvier 2022 plusieurs mesures dont le port du masque pour l'ensemble des élèves dès la 5H.

L'APV, tout comme la Commune, comprennent les inquiétudes des parents des écoles de Vionnaz et du CO de Vouvry et auraient préféré que le port du masque puisse être évité. Mais tant l'APV que la Commune estiment important que les écoles puissent rester ouvertes afin de maintenir une scolarité la plus normale possible. Elles encouragent les parents à accepter ces mesures et à ne pas retirer leurs enfants de l'école, ceci afin de ne pas prêter le parcours scolaire de leurs enfants.

Ces nouvelles mesures sont en vigueur durant quatre semaines jusqu'au 4 février au soir. L'APV et la Commune espèrent que d'ici là les conditions sanitaires permettront la levée de ces mesures liées au masque.

Pour rappel, l'Association des Parents de Vionnaz est en contact avec l'association faitière FRAPEV (Fédération des associations des parents d'élèves du Valais), laquelle travaille en collaboration avec le Service de l'enseignement afin de sauvegarder au maximum les intérêts des élèves. La Commune de Vionnaz met en œuvre depuis le début de la pandémie tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux exigences du Service de l'enseignement et du Service cantonal de la Santé publique afin de sécuriser et désinfecter les salles de classes et leur mobilier. La direction scolaire applique les consignes du Service de l'enseignement en matière de prévention (aération des classes, désinfection des mains, ...) et en matière de communication à l'intention des parents dont les enfants sont concernés par des cas positifs en classe (pas de communication de masse).

L'APV et les autorités communales de Vionnaz souhaitent à tous les élèves, parents et enseignants une rentrée de janvier aussi sereine que possible.

**Valérie Bressoud Guérin**

*Présidente Commune de Vionnaz*

**Emilie Cornut**

*Présidente APV*

Vionnaz, le 10 janvier 2022